

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2010

L'an deux mil dix, vendredi 02 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

1) Approbation du compte-rendu du 26 février 2010

à l'unanimité des membres présents.

2) Comptes Administratifs 2009

Compte Administratif et Compte de Gestion - exercice 2009 – Commune(2010-04-01)

Section de fonctionnement :

Section d'investissement :

- Dépenses :	447 406,95 €	- Dépenses :	481 075,16 €
- Recettes :	845 611,05 €	- Recettes :	1 001 468,50 €
- Résultat :	398 204,10 €	- Résultat :	520 393,34 €

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2008, le résultat de clôture de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	488 194,22 €		
Section d'investissement :	163 675,93 €	Résultat de clôture 2009 :	651 870,15 €

Compte Administratif et Compte de Gestion - exercice 2009 - Service des eaux (2010-04-02)

Section de fonctionnement :

Section d'investissement :

- Dépenses :	32 092,66 €	- Dépenses :	12 450,00 €
- Recettes :	87 675,51 €	- Recettes :	9 538,80 €
- Résultat :	55 582,85 €	- Résultat :	- 2 911,20 €

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2008, le résultat de clôture de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	127 914,55 €		
Section d'investissement :	323 162,11 €	Résultat de clôture 2009 :	451 076,66 €

Compte Administratif et Compte de Gestion - exercice 2009 – Assainissement (2010-04-03)

Section de fonctionnement :

Section d'investissement :

- Dépenses :	54 469,58 €	- Dépenses :	289 292,30 €
- Recettes :	76 008,60 €	- Recettes :	429 319,71 €
- Résultat :	21 539,02 €	- Résultat :	140 027 41 €

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2008, le résultat de clôture de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	15 575,88 €		
Section d'investissement :	244 956,63 €	Résultat de clôture 2009 :	260 532,51 €

Si les services municipaux établissent le compte administratif, le comptable du Trésor quant à lui dresse le compte de Gestion : compte administratif et compte de gestion doivent coïncider. C'est le cas pour 2009.

Après que Madame le Maire ait quitté la séance et cédé la présidence à Xavier MARGUERIN

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé d'arrêter les comptes de l'exercice 2009 et de donner quitus au maire de sa bonne gestion.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constata que les chiffres des comptes administratifs sont en accord avec les écritures des documents présenté par le comptable du Trésor.

Approuve les comptes de gestion du Receveur.

Arrête les comptes des comptes administratifs 2009.

Donne quitus au Maire de sa bonne gestion au vu des comptes administratifs 2009 tel qu'ils sont présentés.

Au vu des résultats des budgets service des Eaux et Assainissement, les membres du conseil municipal s'interrogent sur la nécessité d'avoir deux budgets distincts. La question sera posée à la Trésorerie Générale pour savoir s'il est possible de regrouper les deux gestions.

3) : Affectation des résultats 2009

L'affectation du résultat est effectuée après l'approbation du compte administratif et permet à l'assemblée délibérante de concrétiser l'autofinancement prévu et de choisir, quant à l'utilisation d'un éventuel surplus, entre une affectation en section d'investissement ou un report en section de fonctionnement.

Affectation des résultats – budget commune (2010-04-04)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter 400 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en recettes, article 1068.

Décide de reporter le solde de 88 194,22 € en recettes de la section de fonctionnement, article 002.

Décide de reporter 163 675,93 € en recettes de la section d'investissement, article 001.

Affectation des résultats – budget service des Eaux (2010-04-05)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reporter 323 162,11 € en recettes de la section d'investissement, article 001.

Décide de reporter 127 914,55 € en recettes de la section de fonctionnement, article 002.

Affectation des résultats – budget service Assainissement (2010-04-06)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reporter le solde de 15 575,88 € d'exécution de la section de fonctionnement en recettes, article 002.

Décide de reporter le solde de 244 956,63 € d'exécution de la section d'investissement en recettes, article 001.

4) Concours aux associations

Suite à la commission des finances du 24 mars dernier, Mme le maire propose d'attribuer des subventions communales aux associations les ayant sollicitées.

Le conseil décide de maintenir les subventions à hauteur de 2009.

Une subvention exceptionnelle de 750 € est accordée à l'association KADAENZA afin de l'aider à organiser un concert dans l'église au mois de septembre.

Subvention Projet station solaire au collège de Gallardon (2010-04-07)

Une nouvelle subvention a été sollicitée par un jeune stagiaire, étudiant en licence-Pro énergies renouvelables, qui souhaite réaliser un projet de station solaire pour le collège de Gallardon.

Son projet consiste en la réalisation d'une station solaire dans le but de sensibiliser les collégiens aux énergies renouvelables.

Le budget prévisionnel de cette station s'élève à 5 650 €. Il a déjà obtenu des aides de son employeur YLIOS d'un montant de 750 € et d'un fournisseur pour un vérin motorisé de 100 €. Reste à financer 4 800 €.

Le stagiaire s'adresse aux différentes communes ayant des élèves au collège, au Conseil Général, à l'ADEME et sous réserve, à l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (4 abstentions, 11 pour)

Décide d'accorder une subvention de 280 € sous réserve que le jeune puisse obtenir le reste du financement et que le projet aboutisse.

5) Fiscalité 2010 – Vote des taux d'imposition (2010-04-08)

Exposé de Mme le Maire,

Avec la suppression de la Taxe Professionnelle remplacée par une autre taxe pour les entreprises, le vote des taux des contributions directes est légèrement modifié.

Le conseil municipal a la possibilité de voter une majoration spéciale du taux relais si le taux communal est inférieur au taux moyen de la taxe professionnelle des communes en 2009, et si le taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de la commune en 2009 est supérieur ou égal à cette même moyenne au niveau national.

La commission des finances ayant étudié les différentes inscriptions budgétaires pour l'année 2010 et les ressources étant suffisantes, il est proposé de maintenir les taux 2009 en ce qui concerne les taxes ménages et de ne pas voter de taux relais pour la seconde composante.

Le produit fiscal 2010 à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles 2010 s'élève à 249 718 € auquel il faut ajouter la compensation-relais 1^{ère} composante de 10 973, soit 260 691 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir, pour la fiscalité locale 2010, les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	11,25%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	22,52%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	34,67%

6) Budgets 2010

BUDGET 2010 – Commune (2010-04-09)

Après avis de la commission des finances et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune, exercice 2010, arrêté comme suit :

Le budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 497 874 €.

<u>Section de fonctionnement</u> :	549 586 €
<u>Section d'investissement</u> :	1 948 288 €

BUDGET 2010 – Service des Eaux (2010-04-10)

Après avis de la commission des finances et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service des Eaux, exercice 2010, arrêté comme suit :

Le budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 546 975 €.

<u>Section de fonctionnement</u> :	156 975 €
<u>Section d'investissement</u> :	390 000 €

BUDGET 2010 – Service Assainissement (2010-04-11)

Après avis de la commission des finances et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service Assainissement, exercice 2010, arrêté comme suit :

Le budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 606 201 €.

<u>Section de fonctionnement</u> :	90 014 €
<u>Section d'investissement</u> :	516 187 €

7) Budget CCAS (2010-04-12)

Exposé de Mme le Maire,

Un CCAS existe de plein droit dans chaque commune, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin d'une quelconque décision pour qu'il puisse exister.

Le rôle du CCAS est de prendre en charge toutes les demandes d'aide sociale qui pourraient intervenir sur la commune.

Cependant le budget CCAS de la commune d'Ecrosnes est à zéro depuis de nombreuses années et représente une charge de gestion pour la trésorerie, comptable e la commune.

Il est donc suggéré que les affaires sociales de la commune soient gérées directement sur le budget communal et que le budget CCAS soit supprimé.

Le budget communal provisionnera une somme de 5 000 € afin de parer à toutes éventualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de la clôture du budget CCAS de la commune d'Ecrosnes.

8) Repas des aînés du 25 avril 2010 (2010-04-13)

Comme chaque année le conseil municipal convie les Aînés de la commune à participer à un banquet fixé cette année le 25 avril 2010.

Plusieurs de ces invités souhaitent venir avec quelqu'une de leur connaissance.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter des convives extérieurs à la commune, pour accompagner leur proche, à raison d'une participation de 35,00 € lorsqu'ils participent au banquet.

Comptes-rendus de réunions

Communauté de communes du Val de Voise

Xavier Marguerin informe le conseil sur le budget de la communauté de communes, les taux de la fiscalité ont été fixé à

Taxe d'habitation : 0,51 %

Taxe foncière bâti : 1,01 %

Taxe foncière non bâti : 1,39 %

CFE (ancienne TP) : 0,53 %

Le budget est de 1 358 663 € en fonctionnement et de 278 740 € en investissement.

La principale démarche de l'année 2010 sera de lancer les études de faisabilité d'installation d'un nouveau siège social et de la mise en place de l'accueil de loisirs.

Conseil d'école

Les travaux d'extension de l'école avancent bien, les élèves devraient pouvoir profiter de leurs nouveaux locaux en septembre.

A la prochaine rentrée, les effectifs se maintiennent à 42 élèves.

Les enfants ont participé à un tournoi d'échecs et leur équipe est arrivée 10^{ème} sur 16.

Le spectacle de fin d'année est fixé au 11 juin.

La kermesse est fixée au 26 juin

Le directeur organisera un rallye des familles le 29 juin

Affaires et questions diverses

Stéphane Bréant demande s'il serait possible de ne pas réaliser l'enrobé en définitif dans la rue du Vivier afin de prévoir des bordures de caniveaux.

Prévoir le remplacement du luminaire d'éclairage public au 15 rue de la Mairie. Mme le maire devra se renseigner pour connaître les coordonnées de l'assurance du propriétaire du véhicule qui a accidenté le mât.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.